

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES D  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2020**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 25
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convoca-  
tion légale,

Sous la présidence de Philippe BAUDRIN, Maire de  
MAING

OBJET

**TARIF DE MISE A DISPOSITION  
DE LA SALLE DES SPORTS POUR  
ORGANISATION DE CONCOURS  
OU EXAMENS**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.  
COLLET C. RIFF MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX  
S. SPOTO A. MALABOEUF H. DUMOULIN L. BLON-  
DEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY B. LE MAIGNENT C.  
GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA F. COQUELET S.  
GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHA JM. DELANNOY  
C. MERCIER I. PLOUVIER B. MERESSE

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 17/12/2020  
Et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 11/12/2020

Etaient excusés : V. PORQUET S. PIROTTE

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les services concours d'une adminis-  
tration qui souhaitait disposer en semaine de la salle des Sports pour organiser les épreuves écrites  
d'un concours ou examen de la fonction publique d'Etat.

Il propose donc au Conseil Municipal de déterminer un tarif de location à la journée pour la location  
de cette salle communale pour l'organisation d'épreuves écrites de concours ou examens.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du tarif  
suivant :

Location de la salle des Sports – prix à la journée 552,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021  
(526,00 € en 2020)

fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 18 décembre 2020

la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

